



Sanction abusive d'un proviseur

Par **45benoit**, le **24/03/2009** à **00:00**

Un eleve (16ans) peut-il etre sanctionné par le proviseur de son établissement pour avoir été ramené d'un squatte par la police municipale alors qu'il n'avait pas cours sous le prétexte que cela nuis à l'image de l'établissement ?

Par **frog**, le **24/03/2009** à **00:51**

Sanctionné comment ?

Par **45benoit**, le **25/03/2009** à **00:18**

Sanctionné par 8 jours d'exclusion, réduits à 3 après contestation.

Par **Marion2**, le **25/03/2009** à **01:07**

Bonsoir 45 benoit,

Un document spécifiant que votre fils se trouvait dans un squatte, ce qui nuisait à l'Etablissement, vous a t'il été remis ?

Votre fils a t'il reçu en début d'année scolaire un document indiquant qu'il ne devait pas aller dans ce squatte ?

Je pense que vous n'avez pas donné toutes les informations nécessaires afin que l'on puisse vous donner une réponse fiable.

Par **45benoit**, le **25/03/2009** à **08:27**

Bonjour Laure

Cela fait huit jours que l'exclusion a été prononcè et je n'ai eu aucun documents écrits.

Le "risque" d'aller dans ce squatte n'a jamais été évoqué dans l'établissement puisque le proviseur en ignorait l'existence.

Le règlement intérieur n'évoque pas ce problème d'image de l'établissement.

Mon fils était avec 5 autres élèves,ils n'ont commis aucune autre infraction.

J'espère avoir été complet, merci

Ben